





CTL du 20 juin : flash info

Les représentants du personnel CGT, Solidaires, FO avaient décidé de boycotter le CTL du 20 juin, compte tenu de la dégradation du dialogue social à la DRFIP35. Une délégation d'élus s'y est rendue pour lire la motion (ci-dessous) qui précise les raisons du boycott et interpelle la direction.

Le directeur, prétextant le règlement intérieur du CTL, a refusé de reconnaître notre boycott et d'entendre notre lecture de la déclaration.

Nous n'avons pu que constater la rupture totale du dialogue social de la part de ce directeur qui s'enferme dans une attitude despotique. Il veut faire porter aux représentants du personnel la responsabilité de cette rupture, mais c'est l'inverse. Nous souhaitons discuter de tous les problèmes des agents, mais pas à n'importe quel prix.

C'est une illustration du mépris des personnels et de leurs syndicats que nous constatons de plus en plus de la part de notre direction locale, comme de celle de la DG et du gouvernement.

Face à cette situation inédite, nous alertons nos syndicats nationaux pour interpellation de la direction générale.

Comité technique local du 20 juin déclaration CGT, Solidaires, FO DRFIP 35

Au plan national, la situation est alarmante : les salariés au sens large (actifs retraités, privés d'emplois, jeunes) font face à une offensive de régressions sociales tous azimutes dont la loi travail est la clé de voûte.

Le projet de loi El Khomri organise notamment avec la primauté de l'accord supplétif d'entreprise sur l'accord de branche, l'inversion de la hiérarchie des normes.

Cette loi dépouille les travailleurs de leurs garanties collectives pour mieux les soumettre à l'arbitraire patronal et aux seules exigences de rentabilités financière du capital.

Depuis plusieurs semaines, de nombreux agents des finances publiques ont pris part aux manifestations partout en France, pour le retrait de la loi Travail, pour lequel le gouvernement a du faire appel à l'article 49-3 de la Constitution, tant il est minoritaire, y compris dans son propre camp.

Dans le même temps, le rapport *Laurent*, commandé par le gouvernement auprès de la cour des comptes, préconise d'augmenter le temps de travail dans la Fonction publique (ex : remise en cause d'autorisations d'absence et de jours RTT -rémunération à 80 % des agents payés actuellement à

86 % etc). Comme pour la loi travail, il s'agit d'en finir avec la référence collective aux 35 heures pour baisser les salaires et poursuivre les suppressions d'emplois.

Dans ces conditions, les ministères jugés *non prioritaires* sont une variable d'ajustement essentielle de cette politique régressive. A ce titre, la DGFiP se veut exemplaire, les *Lignes directrices de la DGFiP* présentées par Bruno Parent en témoignent.

Quelques applications informatiques, le tout numérique au détriment du service public de proximité et de l'accueil, le prélèvement à la source et une individualisation à outrance qui vise à monter les agents les uns contre les autres en sont la recette rance. La dématérialisation, avec notamment l'obligation de télédéclarer, est loin de faire baisser la charge de travail, car elle entraîne de nouvelles taches, souvent lourdes (traitement de listings, anomalies Gespart dans les SIP...), et coupe le lien avec les usagers, professionnels ou particuliers, le développement de l'accueil sur RDV illustre cette volonté, synonyme de recul du service public.

Ces outils favorisent le travail en plateau ou en plateformes, au détriment des conditions de travail des agents. Des applications informatiques, comme Angélis (Gestion des Patrimoines Privés), à l'ordre du jour de ce CTL, fonctionnent mal, du point de vu même de l'administration. Elles détériorent les conditions de travail actuelles.

Ces *lignes directrice*s ouvrent la voie au harcèlement statistique et à l'industrialisation des taches, à l'externalisation et à l'abandon des missions, à la poursuite effrénée des suppressions d'emplois, à la dégradation des conditions de travail, et à un recul gravissime du service public républicain garantissant l'égalité des citoyens face à l'impôt.

Mais les agents de Finances publiques, avec leurs syndicats CGT, Solidaires et FO, s'opposent à ce schéma régressif. La grève à Vierzon, les centres bloqués ces dernières semaines dans les Pyrénées Orientales, à Carcassonne, Nîmes, dans le Var, à Paris, traduisent la volonté des agents des Finances publiques, de défendre leurs services, leur missions, leurs emplois et le service public, que la DG saccage avec méthode.

Il ne s'agit que de gérer la pénurie à vie, *Lignes directrices de la DGFiP*, c'est notre avenir vu par le gouvernement et la DG, et gare aux mécontents, ils sont assimilés à des dinosaures et des rétrogrades!

Au plan local, vous, M Cano, êtes à la manœuvre avec votre plan de restructurations pour 2017. Et force est de constater qu'ici comme ailleurs, le dialogue social est rompu. Vous l'avez démontré à plusieurs reprises, par exemple :

- en refusant de déplacer la date d'un stage organisé le 14 juin. Le directeur du pôle pilotage et ressources précise que « les stages organisés ne sont jamais remis ou reportés pour raison de grève et que dans la plupart des cas, les inscrits y participent quand même. » et dans le même temps, la Direction de la formation professionnelle demande des comptes aux grévistes en leur reprochant d'avoir privé d'autres agents du stage. Culpabilisation et remise en cause du droit de grève, inacceptable.
- en refusant aux syndicats d'organiser la *votation citoyenne* sur la loi travail dans le département, considérant que les agents de la DGFiP ne sont pas concernés. La direction entend-elle remettre en cause la libre pensée des agents ?
- des dates de CHS décidées de manière unilatérale par le président du CHS alors que les représentants des syndicats n'étaient pas disponibles ; les représentants des personnels sont privés des compte-rendus des acteurs de prévention, qui sont toujours saisis trop tardivement.

Le lien entre le CHS-CT et le CTL est systématiquement rompu.

Ainsi à l'ordre du jour de ce CTL, 6 points sur 10 auraient dû, au préalable, faire l'objet d'un avis du CHS-CT. Une fois de plus, ce n'est pas le cas.

Depuis plusieurs CTL, vous n'apportez pas de réponses aux questions des représentants du personnel sur l'organisation du travail à l'occasion des réformes de structures. A ce titre, le dossier PCRP (pôle de contrôle des revenus et du patrimoine) est édifiant ; un an de groupes de travail sans cesse remis en cause par vos décisions, et un point d'étape prévu lors d'un CTL un 13 juillet !

À l'occasion de l'envahissement du CTL du 29 avril, les agents de l'enregistrement ont donné de très nombreux arguments contre la création d'un seul service départemental à Rennes, autant de questions restées sans réponse, pas même un calendrier de groupes de travail depuis cette date....

L'accueil de Magenta a fait l'objet d'une étude ergonomique sur l'accueil des usagers particuliers et professionnels, ce sujet est également à l'ordre du jour du CTL un 13 juillet !

Mais ce sujet doit être lié aux emplois, aux horaires d'ouverture, à l'augmentation des charges de travail. Votre seule réponse serait donc d'entasser les services à Magenta et de commander une étude ergonomique sur la signalétique ? !

Tout ceci est une mascarade.

Lors d'un précédent CT, nous vous avions interrogé sur le devenir du CSP à Rennes (centre de service partagé Chorus). Vous n'aviez donné aucune réponse.

Or, lors d'une session de formation à Paris en juin sur les RNF (recette non fiscale), nous apprenons que celles-ci vont être centralisées à Clermont Ferrant à partir de 2017 : Pour certaines au 1^{er} janvier 2017 d'autres en mars, septembre, pour être définitivement transférées au 31/12/2017.

Des responsables de CSP, des agents, sont donc en formation alors que ces CSP vont disparaître dans le cadre de la réforme territoriale (Toulouse, Strasbourg, Rouen...). Les agents sont dans le flou, qu'en est-il pour la Bretagne ?

Nous apprenons le transfert du CEA à Beauregard via le CTL de la DISI Ouest! qu'en est il?

Les représentants des personnels estiment que les sujets à l'ordre du jour de ce CTL et du prochain, un 13 juillet sont d'importance et méritent mieux qu'un traitement au rabais dont l'issue est connue: votre 49-3 départemental pour passer en force vos réformes de structures, à marche forcée, au mépris du dialogue social, des missions, des agents et du service public!

C'est pourquoi les représentants des personnels CGT, Solidaires et FO 35 ont décidé de ne pas siéger à ce CTL.

Les revendications des personnels restent à l'ordre du jour :

- retrait de la loi travail
- augmentation des salaires sans augmentation du temps de travail
- non au prélèvement à la source
- non à l'individualisation des carrières et des rémunérations (PPCR et RIFSEP)
- Maintien de toutes les missions au sein de la DGFiP
- pour l'arrêt des suppressions d'emplois et pour que soient pourvus les postes vacants
- pour le retrait de votre plan Cano de restructurations pour 2017,